Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-213501083-20261106-2026_10_01-DE

République Française
Département Ille et Vilaine
Commune d'Essé

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/11/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Vote
Unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille et Vilaine
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 6 Novembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune d'Essé s'est réuni à la Salle du Conseil de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Alexis-Nicolas DELSAUT, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 02/11/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/11/2026.

Présents : Mme AUBIN Coralie, Mme AUROY Valentine, Mme BERTRAND Stéphanie, Mme BRUNET Muriel, M. DELSAUT Alexis-Nicolas, M. BURGAIN Didier, Mme GESLIN Christèle, M. GESLIN Christophe, M. GINGUENÉ Jean-Pierre, Mme MOULIN Stéphanie, M. NOËL Hervé, M. RENIER Benjamin, M. WAUTERS Pascal.

Excusés ayant donné procuration : Mme BRUNET Muriel à M. BURGAIN Didier, Mme SAULNIER Yvette à M. DELSAUT Alexis-Nicolas.

A été nommé(e) secrétaire : M. BURGAIN Didier

2026_10_01 – ZAC DES LAVANDIÈRES – Convention d'assistance pour la commercialisation de la Tranche 1 de la ZAC avec Terre & Toit – Avenant de prolongation de la durée initiale

M. WAUTERS, 1er adjoint délégué à l'urbanisme, au patrimoine et à la voirie présente l'avenant n°5 à la convention pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la commercialisation de la 1ère tranche de la ZAC des Lavandières.

Pour rappel :
- L'avenant n°1 avait pour objet de confier une mission complémentaire d'assistance à la commercialisation de 6 lots groupés non-libres de constructeur,
- L'avenant n°2 portait sur la clarification de la formule de variation des prix,
- L'avenant n°3 a prolongé de 24 mois la durée de la mission,
- L'avenant n°4 a corrigé l'index d'ingénierie pris comme base de calcul de la révision.

M. WAUTERS informe que cet avenant n°5 a pour but de prolonger une nouvelle fois la mission de commercialisation de 24 mois et de modifier l'article 2 de la convention comme suit :

Article 2 - Entrée en vigueur et durée : Le présent contrat entrera en vigueur à compter de la réception de sa notification par Terre & Toit. La durée prévisionnelle de cette mission est de 72 mois, hors délai de validation par le maître d'ouvrage, à compter de la réception de la notification du contrat.

Vu l'avis de la commission CPU du 04/11/2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :
- d'approuver l'avenant n°5 tel que présenté ci-dessus,
- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-213501083-20261106-2026_10_01-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/11/2026
Le Maire
Alexis-Nicolas DELSAUT

Le secrétaire de séance
Didier BURGAIN

La présente délibération peut si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes